

## Direction Éducation - Attribution de subventions - Dernière répartition

**Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur** : La Commission Éducation-Sports, à l'unanimité, propose au Conseil Municipal de procéder comme suit à une dernière répartition de subventions au titre de l'exercice 2004 :

### 1) Classes découvertes :

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer pour les séjours en classes transplantées ou de découverte, les sommes suivantes correspondant à une subvention de 8,32 € par jour et par enfant :

Écoles	Lieu de séjour	Classes	Dates séjour	Nombre d'élèves	Nombre de jours	Montant	Versement
Granvelle élémentaire	Rochejean, ferme de la Batailleuse	CE2	6 au 11/12/2004	17	102	848,64 €	Coopérative scolaire
Champagne élémentaire	Rochejean, centre de l'AROEVEN	CM2	18 et 19/10/2004	30	60	499,20 €	AROEVEN
Montboucons primaire	Pierrefontaine-les-Varans	Ensemble de l'école	21 et 22/10/2004	70	140	1 164,80 €	Coopérative scolaire
			27 et 28/01/2005	72	144	1 198,08 €	Coopérative scolaire
			7 et 8/04/2005	72	144	1 198,08 €	Coopérative scolaire
			17 et 18/06/2005	72	144	1 198,08 €	Coopérative scolaire
Bourgogne élémentaire	Levier	CM1-CM2	10 au 15/01/2005	17	102	848,64 €	Coopérative scolaire
Arènes élémentaire	Venise	CM1-CM2	27 au 30/04/2005	21	84	698,88 €	Coopérative scolaire

Les subventions accordées seront versées à l'issue des séjours, après vérification du nombre effectif des enfants ayant participé.

La dépense sera prélevée sur le chapitre 65.255.6574 service 21100 du budget de l'exercice courant.

**2)** Il est proposé de soutenir certains projets pédagogiques par l'attribution d'une subvention complémentaire ; il s'agit d'allouer :

- 500 € à l'école élémentaire Bourgogne, pour lui permettre d'organiser une visite du Musée de l'Art Brut à Lausanne, point d'orgue d'un projet pédagogique centré sur les arts plastiques ;

- 600 € à l'école élémentaire Arènes pour l'organisation d'un voyage à Venise, aboutissement d'un projet pédagogique centré sur l'architecture, les arts plastiques ainsi que l'organisation administrative de la ville ;

- 200 € à l'école maternelle Granvelle pour un projet à caractère scientifique élaboré en lien avec le Muséum d'Histoire Naturelle ;

- 2 000 € au REP de Planoise pour l'organisation de sorties ski destinées aux enfants des classes de CM2.

La dépense totale, soit 3 300 €, est à prélever sur l'imputation 65.213/6574/21100 alimenté par un transfert de crédit d'un montant de 2 700 € à prélever sur l'imputation 65.255.6574/21100.

**3)** Enfin, il est proposé d'attribuer aux CEMEA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active) une subvention de 4 000 € pour accompagner la Direction Éducation dans l'élaboration d'une étude/diagnostic préalable à la mise en place de pôles périscolaires en lien direct avec le projet de Contrat Éducatif Local. La dépense est à prélever sur l'imputation 65.824. 6574/21100.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 21 décembre 2004.*